

À l'att. du
Conseil fédéral
Chancellerie fédérale
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Berne, le 25 août 2022 – LH/AS

Craintes de l'industrie alimentaire suisse quant au risque de pénurie d'énergie

Monsieur le Président de la Confédération,
Mesdames les Conseillères fédérales,
Messieurs les Conseillers fédéraux,

L'industrie alimentaire suisse salue les principes adoptés par le Conseil fédéral le 24 août 2022 pour faire face à une éventuelle pénurie de gaz. Du point de vue de notre branche, le paquet de mesures en quatre étapes adopté est judicieux ; nous soutenons en particulier la position du Conseil fédéral selon laquelle les biens et services vitaux ne doivent pas être touchés de manière significative par des mesures de gestion plus étendues. Au nom des producteurs suisses de denrées alimentaires, nous vous exposons ci-après les raisons pour lesquelles nous considérons que les denrées alimentaires font partie des biens considérés comme vitaux par le Conseil fédéral.

Le risque de pénurie d'électricité et de gaz préoccupe fortement la population et l'économie. L'industrie alimentaire souhaite contribuer à éviter qu'une telle pénurie devienne réalité. Des mesures de gestion étatiques auraient des répercussions importantes pour l'économie et doivent autant que possible être évitées grâce à des mesures préparatoires ainsi qu'à un effort facultatif, tant de la part des personnes privées que des entreprises. Nous soutenons à ce sujet la proposition d'économiesuisse du 9 août.

Nous sommes conscients que la situation est tendue et comprenons les interrelations complexes et les limites techniques. Les incertitudes sont particulièrement grandes au sein des entreprises de l'industrie alimentaire, car elles seraient en partie très fortement touchées par des mesures de gestion. Si de telles mesures s'avèrent vraiment nécessaires, elles devront premièrement tenir compte de l'importance systémique de notre branche et des répercussions qui en découlent pour elle et deuxièmement impérativement impliquer les ménages. Des mesures de gestion ne touchant « que » l'économie auraient, du moins dans notre secteur, des répercussions directes sur les consommatrices et consommateurs. En effet, elles et ils ressentiraient à leurs dépens de telles mesures touchant les fabricants de denrées alimentaires ce qui pourrait avoir de graves répercussions sur le climat de consommation et, par conséquent, sur l'acceptation politique des mesures étatiques. La Commission européenne a tenu compte de cette interconnexion dans son plan de réduction de la consommation de gaz en vue du risque de manque de gaz en provenance de Russie. Le plan du 20 juillet accepté par les ministres de l'énergie de l'UE octroie un statut particulier à tout le secteur alimentaire des pays membres, car des mesures d'économie

dans ce domaine auraient des conséquences négatives pour la société. Le communiqué de presse publié hier par le Conseil fédéral nous semble aller dans la même direction, puisque il y est noté que « Les biens et services vitaux doivent être préservés autant que faire se peut ». Un contingentement touchant aussi les ménages, dans le cadre duquel chacune et chacun pourrait néanmoins fixer ses propres priorités, serait, selon nous, plus simple à communiquer et transformerait les personnes touchées en personnes impliquées.

Nous nous permettons de vous montrer la situation particulière du secteur alimentaire (grandes entreprises et PME) avec cinq exemples :

- **Respect de la chaîne du froid**

Le respect de la chaîne du froid est nécessaire et doit être justifié pour de nombreuses denrées comme le lait, la viande, le poisson, des plats prêts à consommer, la levure, les pâtes prêtes à l'emploi ou encore les matières premières destinées à la transformation. Sinon, les denrées ne peuvent plus être commercialisées et doivent être éliminées. Même si une chambre froide est refroidie plus fortement avant une interruption prévue afin que la température ne dépasse pas 5°C, le respect de la chaîne du froid ne peut pas être justifié puisque les systèmes automatiques de contrôle de la température ne fonctionnent plus. De plus, une telle procédure est plus gourmande en énergie que le maintien de la température minimale de réfrigération prescrite.

- **Production animale : la transformation de la matière première ne peut pas être repoussée**

Près de 10 millions de kg de lait sont produits chaque jour en Suisse par traite majoritairement mécanique. On ne peut pas prescrire aux vaches de ne pas produire de lait ou beaucoup moins de lait certains jours. Le lait est donc livré jour pour jour comme denrée rapidement périssable aux transformateurs. Afin de pouvoir être transformé, le lait doit être réfrigéré en continu et être rendu rapidement conservable avec des processus de production supplémentaires (p. ex. pasteurisation ou transformation en poudre ou en beurre). Sinon, le lait des paysans ne peut pas être entièrement réceptionné, ce qui ne provoquerait pas seulement un énorme gaspillage alimentaire, mais toucherait aussi directement les consommatrices et consommateurs par le manque de produits laitiers.

Le respect de la chaîne du froid est encore plus délicat pour la viande que pour le lait pour assurer la sécurité alimentaire. Une interruption temporaire touchant p. ex. les abattoirs provoquerait, de plus, des problèmes logistiques, puisque les heures de transport et d'arrêt des animaux ne pourraient plus être respectées conformément aux dispositions légales de la protection des animaux. Selon la durée et l'ampleur d'éventuelles interruptions des chaînes d'abattage, il ne serait plus possible d'abattre tous les animaux de boucherie (→ « engorgement »). Des animaux devraient donc être « éliminés » ce qui doit absolument être évité pour des raisons de protection des animaux (→ « éthique animale »), de durabilité (→ « gaspillage alimentaire ») et de logistique (→ cadence très stricte de certains systèmes de production selon l'espèce animale).

- **Longues heures d'extinction et de redémarrage et risques généraux en cas d'interruptions totales**

De longues interruptions de l'approvisionnement en énergie provoquent de gros problèmes techniques pour les installations complexes. Les installations de production importantes et les systèmes informatiques doivent fonctionner 24 heures sur 24. Une installation d'extraction de café, un grand moulin de céréales panifiables, une tour de poudre de lait, une conche de chocolat ou une raffinerie d'huile marchent généralement sans interruption jour et nuit pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, et ne peuvent pas être simplement éteints et remis en service.

Pour redémarrer des installations aussi complexes après une interruption, elles doivent être vidées et nettoyées soigneusement et être remises en service de manière contrôlée les unes après les autres, ce qui dure plusieurs heures, utilise de l'énergie supplémentaire de manière non productive et provoque d'importants déchets alimentaires.

En outre, rien qu'une brève interruption rend les installations non stériles. La stérilisation des installations provoque des charges supplémentaires pour l'arrêt et le redémarrage. Cela est par exemple le cas pour les boissons avec les lignes de remplissage aseptiques et ultraclean.

Enfin, lors de chaque redémarrage le risque existe que certains composants ne puissent être remis en marche et doivent être changés. Les installations actuelles sont conçues pour une exploitation sans interruption et sont fortement sujettes aux pannes en cas d'arrêt complet du système.

Les systèmes de commande des installations de production ne disposent souvent que de capacités pour pallier de courtes interruptions d'électricité. Dans de tels cas, un redémarrage complet nécessite une nouvelle validation des processus. Il est donc important d'assurer dans tous les cas un certain approvisionnement de base en électricité pour garantir le réglage des installations de base (p. ex. systèmes de commande).

- **Longs processus de production ne pouvant pas être interrompus**

Certains processus de fabrication durent longtemps et ne peuvent pas être interrompus. Le processus continu pour la fabrication de pâtes alimentaires dure par exemple (sans arrêt et redémarrage de l'installation) entre six et huit heures. Si l'électricité était rationnée par tranches de 8h/4h, certaines usines ne pourraient plus produire, le temps à disposition ne suffisant pas pour démarrer l'installation, produire et éteindre l'installation.

- **Processus de production interdépendants**

Beaucoup de processus de la production de denrées alimentaires sont liés les uns aux autres par différentes étapes et sont interdépendants. Là aussi, la production intervient généralement à flux tendus (durée de conservation des produits). Les paysans produisent en continu des matières premières qui doivent être transformées soit en produits finis au premier échelon de transformation (p. ex. lait de consommation, beurre, viande fraîche, etc.), soit en produits semi-finis (lait en poudre, farine, levure, viande, sucre, etc.) pour le deuxième échelon de transformation (fabrication de chocolat, de biscuits, de saucisses, de pain, de pâtes, de plats prêts à consommer, etc.). Les processus de production dépendent les uns des autres. Si l'un des maillons de cette chaîne de valeur ajoutée ne fonctionne pas, il peut en découler des dommages encore bien plus importants pour les échelons en aval.

Ces cinq exemples illustrent la situation particulière de notre branche. Nos membres transforment des matières premières fraîches qui doivent être en partie réfrigérées en continu et transformées rapidement et régulièrement. Ils utilisent des installations conçues souvent pour fonctionner sans interruption et pour lesquelles même une brève interruption de l'approvisionnement en énergie déclenche des processus très gourmands en temps, en matériel et en énergie pour le nettoyage et le redémarrage.

Une interruption partielle de l'approvisionnement en électricité comme envisagée actuellement provoquerait purement et simplement l'arrêt de certaines usines, l'intervalle de 8h ne suffisant pas pour nettoyer l'installation, la redémarrer et produire, avant d'arrêter ensuite de nouveau l'exploitation de

manière contrôlée. La productivité d'autres fabricants serait massivement réduite (nettement plus que le tiers calculé).

Même un simple contingentement ne provoquerait pas seulement une réduction linéaire de la production actuelle, mais engendrerait aussi automatiquement une limitation de l'assortiment. Des achats préventifs pourraient de nouveau être faits par les consommatrices et consommateurs si certains rayons restent vides dans le commerce de détail. Cela pourrait compromettre gravement la sécurité de l'approvisionnement en denrées alimentaires.

Proposition : exemption de l'industrie alimentaire des mesures de gestion

Le secteur alimentaire est d'une importance vitale pour l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires. De plus, il serait fortement touché par des mesures de gestion, comme nous l'avons vu précédemment. La pandémie de coronavirus a très bien montré que de petites pénuries locales de certains biens de première nécessité peuvent susciter des réactions exagérées et provoquer des achats préventifs, ce qu'il faut éviter. Dans la situation tendue actuelle, les problèmes d'approvisionnement en denrées alimentaires ne peuvent pas être résolus avec des importations supplémentaires, car les produits d'importation répondant aux spécifications et aux quantités requises ne sont pas facilement disponibles à court terme et ces denrées manqueraient alors ailleurs.

Nos entreprises membres feront leur possible pour contribuer à réduire la consommation d'électricité et de gaz et pour utiliser entièrement leur potentiel en matière d'économie d'énergie en cas de pénurie. Il est de leur propre intérêt que des mesures de gestion ne doivent pas être prises. Si de telles mesures devaient néanmoins s'avérer inévitables, **le secteur alimentaire devrait, en tant que secteur particulièrement touché et de grande importance pour l'approvisionnement en denrées alimentaires, en être autant que possible exempté.** Notons que la Commission européenne a accordé un statut spécial au secteur alimentaire (« societal criticality ») pour l'approvisionnement en gaz.

Propositions subsidiaires si des mesures de gestion sont absolument inévitables pour l'industrie alimentaire

Si l'industrie alimentaire ne peut pas être exemptée des mesures de gestion, nous vous prions de tenir compte des particularités suivantes pour la mise en œuvre :

- Pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en denrées alimentaires, il faut absolument choisir un **modèle avec de longues périodes de fonctionnement et d'arrêt** en cas de rationnement de l'électricité : p. ex. fonctionnement pendant 24h, arrêt 12h/24h. Les intervalles 8h/4h ou même 4h/4h ne sont souvent tout simplement pas applicables pour nos entreprises ;
- Pour éviter d'endommager les installations et les pertes de programmes, il faut autant que possible garantir sans interruption un **approvisionnement de base d'env. 10% des besoins normaux en électricité** ;
- En cas de contingentement de l'électricité et/ou de gaz pour l'industrie alimentaire, les grandes entreprises doivent pouvoir décider elles-mêmes comment répartir les restrictions d'énergie sur leurs sites et ne pas être soumises à des restrictions spécifiques par site (**problématique des sites multiples**). Cela doit pouvoir être coordonné au niveau national, indépendamment du fournisseur d'électricité local ;

- Cela va en principe de soi, mais c'est important pour les entreprises : en cas de passage « imposé » au mazout (client bi-combustible), les **conventions d'objectif et la réduction des émissions de CO₂ (AEnEC)** ne doivent pas être considérées comme n'étant pas respectées et ce changement ne doit pas avoir de conséquences négatives pour les entreprises concernées.

Nous vous prions d'étudier soigneusement nos demandes et vous remercions de votre soutien et de vos efforts pour assurer l'approvisionnement en denrées alimentaires de la Suisse, aussi en temps de crise.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, Mesdames les Conseillères fédérales, Messieurs les Conseillers fédéraux, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

f i a l



Petra Gössi
Présidente



Dr. Lorenz Hirt
Directeur

CHOCOSUISSE | BISCOSUISSE



Dr. Beat Vonlanthen
Président



Urs Furrer
Directeur

primavera



Johanna Gapany
Présidente



Dr. Urs Reinhard
Directeur

Copie aux :

- Membres du gouvernement fédéral